



**CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES**

INFORMATIONS FINANCIÈRES

EXERCICE FINANCIER 2022 – 2023

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – 2024

CONGRÈS

13, 14, 15 et 16 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

EXERCICE FINANCIER 2022 – 2023

PRÉAMBULE.....	7-8
----------------	-----

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur.....	11-14
Résultats.....	15
État de l'évolution des soldes de fonds	16
Bilan.....	17-18
Flux de trésorerie.....	19
Notes complémentaires	20-33
Renseignements complémentaires	34-38

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – 2024

MOT DU TRÉSORIER.....	41-44
FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES	45-50
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	51-59



**CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES**

EXERCICE FINANCIER 2022 – 2023

PRÉAMBULE

Chères déléguées,
Chers délégués,

Le moment de notre rendez-vous annuel est déjà arrivé! À chaque année, ce moment permet aux militantes et militants des différentes régions et des différents secteurs d'activités de mettre en commun leurs réalités, leurs vécus. La CSD est une organisation où les discussions et les échanges contribuent à faire évoluer notre mouvement. Toutes les militantes et militants ont leur place et sont pris en considération afin de maintenir un projet collectif qui ressemble à ses fondements, à ses membres.

À titre personnel, l'année qui vient de se terminer est aussi celle de la fin de mon premier mandat. Cela fait déjà quatre ans que vous m'avez fait confiance. Chaque jour, j'apprécie cette confiance et je m'efforce de rendre au mouvement ce qu'il m'a donné et continue à me donner. Il est certain que ce mandat aura passé très rapidement, mais il m'a permis d'en apprendre beaucoup à plusieurs niveaux. Ce qu'il m'aura aussi permis, c'est de découvrir des gens, de partout en province, qui ont à cœur de représenter leurs collègues de travail, quels que soient leurs champs d'activités, et la volonté qui transcende est celle de soutenir chaque membre. C'est donc cette énergie, forgée à même nos valeurs, que l'ensemble du personnel de la Centrale soutient chacun des groupes et les militantes et militants y étant élus ou membres.

Nos fondateurs ont tout mis en œuvre pour que la CSD soit une organisation différente des autres autant par l'approche humaniste, que par l'ouverture ou l'engagement social à faire avancer notre société. Il est aussi primordial de retenir la volonté de permettre, à celles et ceux qui le souhaitent, d'apprendre et de grandir dans une organisation syndicale unique où le militantisme est le poumon de notre collectivité. À l'aube de notre 51^e année de fondation, nous pouvons être fiers de perpétuer le projet de femmes et d'hommes qui auront tout remis en question pour crier la différence qu'ils souhaitaient. Encore aujourd'hui, nous devons en être fiers et à notre tour, nous pouvons le crier.

Certes, les années passent vite. L'année 2022 n'y fait pas exception. Elle aura été empreinte de défis à différents niveaux. Ne serait-ce que la pénurie de main d'œuvre qui frappe l'ensemble des

sphères d'activités et qui amène même des fermetures de quarts de travail, d'entreprises ou d'établissements. Cette nouvelle réalité frappe de plein fouet nos groupes affiliés et c'est en équipe que les actions nécessaires prennent place afin de donner à nos syndicats les outils nécessaires pour jouer un rôle important et avant-gardiste avec les employeurs qui n'ont pas tous vu venir cette nouvelle réalité qui sera encore bien présente dans les années à venir.

Malgré cela, il est à noter que nous tournons la page sur une année où le nombre de membres cotisants prévus est atteint, et même légèrement surpassés, voyant le montant budgété des redevances de 14 183 520 \$, s'arrêter 91 249 \$ au-delà de celui-ci.

Cette situation nous permet donc de consolider notre position et de nous rapprocher de l'équilibre budgétaire.

Cet équilibre est souhaité, mais il est important de noter qu'aucune action ou besoin ne seront mis de côté afin de soutenir les syndicats affiliés dans leur réalité respective. Chaque année, l'exercice d'évaluation est à refaire et c'est soucieux de répondre aux besoins que la démarche est mise de l'avant. Chaque poste budgétaire est ainsi évalué, peu importe le montant s'y rattachant, car il est primordial de toujours garder en tête que chaque dollar provient d'un effort collectif à faire respecter nos droits et à permettre de maintenir la CSD au cœur de son engagement.

C'est dans cet esprit que je me présente à vous. Je suis le gardien de notre portefeuille collectif et jour après jour, je mets les efforts à m'assurer de mettre de l'avant les meilleurs choix possibles dans l'intérêt de notre collectivité. En ce sens, je vous recommande d'adopter ces états financiers qui sont le reflet des besoins et des incontournables de la dernière année.

Solidairement,


Patrick Cyr
Trésorier



CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 24
Renseignements complémentaires	25 - 29



allio cabinet conseils inc.
252-4715, avenue des Replats
Québec (Québec) G2J 1B8
Tél. : 581 702-7222 Téléc. : 581 702-7221

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centrale des syndicats démocratiques

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Centrale des syndicats démocratiques (la « Centrale »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Centrale au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de la Centrale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.



allio cabinet conseils inc.
252-4715, avenue des Replats
Québec (Québec) G2J 1B8
Tél. : 581 702-7222 Téléc. : 581 702-7221

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Centrale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Centrale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Centrale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers


Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Centrale;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Centrale à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Centrale à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



Allio Cabinet Conseils Inc.
Société de comptable professionnel agréé

Par Carl Tremblay, CPA auditeur

Québec, le 5 juin 2023

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 6

	Budget	2023	2022
Revenus			
Redevances (Annexe A)	14 183 520 \$	14 274 769 \$	13 891 642 \$
Entente de services professionnels	2 100 000	1 731 307	1 820 397
Formation	250 000	190 161	206 078
Service de paye	400 000	410 143	391 460
Intérêts	520 000	884 182	516 857
Plus-value - placements en partenariat	400 000	387 785	459 675
Autres (Annexe B)	<u>424 000</u>	<u>549 027</u>	<u>458 358</u>
	<u>18 277 520</u>	<u>18 427 374</u>	<u>17 744 467</u>
Dépenses			
Services aux membres (Annexe C)	12 329 000	11 341 520	9 772 657
Assemblées et comités (Annexe D)	335 000	456 359	332 157
Service de paie	400 000	410 143	391 460
Administration et soutien (Annexe E)	4 951 000	5 756 956	4 858 784
Amortissements (Annexe F)	430 000	403 827	423 646
Intérêts	160 000	201 800	168 452
Perte sur disposition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>28 715</u>	<u>-</u>
	<u>18 605 000</u>	<u>18 599 320</u>	<u>15 947 156</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges d'exploitation	(327 480)	(171 946)	1 797 311
État des revenus et dépenses - Fonds d'expertise médicale (Annexe G)	<u>-</u>	<u>5 416</u>	<u>(33 869)</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<u>(327 480) \$</u>	<u>(166 530) \$</u>	<u>1 763 442 \$</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 7

	Régime de retraite - réévaluation	Fonds d'expertise médicale	Placements en partenariat	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2023 Total
Solde au début de l'exercice	292 434 \$	341 555 \$	7 177 461 \$	3 229 862 \$	17 745 654 \$	28 786 966 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	5 416	387 785	(432 542)	(127 189)	(166 530)
Affectation - acquisition d'immobilisations	-	-	-	116 102	(116 102)	-
Encaissement - placements en coentreprises	-	-	(650 000)	-	650 000	-
Gains (pertes) de réévaluation	<u>(96 972)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(96 972)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>195 462 \$</u>	<u>346 971 \$</u>	<u>6 915 246 \$</u>	<u>2 913 422 \$</u>	<u>18 152 363 \$</u>	<u>28 523 464 \$</u>
	Régime de retraite - réévaluation	Fonds d'expertise médicale	Placements en partenariat	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2022 Total
Solde au début de l'exercice	(9 765) \$	375 424 \$	7 767 786 \$	3 558 327 \$	15 029 553 \$	26 721 325 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(33 869)	459 675	(423 646)	1 761 282	1 763 442
Affectation - acquisition d'immobilisations	-	-	-	95 181	(95 181)	-
Encaissement - placements en coentreprises	-	-	(1 050 000)	-	1 050 000	-
Gains (pertes) de réévaluation	<u>302 199</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>302 199</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>292 434 \$</u>	<u>341 555 \$</u>	<u>7 177 461 \$</u>	<u>3 229 862 \$</u>	<u>17 745 654 \$</u>	<u>28 786 966 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

BILAN

AU 31 MARS 2023

Page 8

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 222 082 \$	5 741 942 \$
Encaisse - Espace de Bourgogne (Note 3)	1 693 481	1 050 000
Placements à court terme (Note 4)	10 625 970	12 124 486
Comptes à recevoir (Note 5)	1 748 216	1 483 824
Frais payés d'avance	<u>308 871</u>	<u>171 444</u>
	<u>19 598 620</u>	<u>20 571 696</u>
Régime de retraite à prestations définies (Note 6)	1 984 091	2 081 063
Placements à long terme (Note 8)	18 657 031	18 103 958
Immobilisations corporelles (Note 9)	2 474 799	2 775 342
Actifs incorporels amortis (Note 10)	<u>438 624</u>	<u>454 520</u>
	<u>23 554 545</u>	<u>23 414 883</u>
	<u>43 153 165 \$</u>	<u>43 986 579 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

BILAN

AU 31 MARS 2023

Page 9

	2023	2022
Passif		
Passif à court terme		
Dettes d'exploitation et charges à payer (Note 12)	3 209 795 \$	2 673 023 \$
Subventions perçues d'avance (Note 13)	127 532	495 324
Dépôts des syndicats	<u>11 292 374</u>	<u>12 031 266</u>
	<u>14 629 701</u>	<u>15 199 613</u>
Soldes de fonds		
Régime de retraite - réévaluation	195 462	292 434
Fonds d'expertise médicale	346 971	341 555
Placements en partenariat	6 915 246	7 177 461
Investis en immobilisations	2 913 422	3 229 862
Non affectés	<u>18 152 363</u>	<u>17 745 654</u>
	<u>28 523 464</u>	<u>28 786 966</u>
	<u>43 153 165</u> \$	<u>43 986 579</u> \$
Engagements (Note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 10

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(166 530) \$	1 763 442 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Plus-value - placements en partenariat	(387 785)	(459 675)
Amortissement des immobilisations corporelles	369 435	392 950
Amortissement des actifs incorporels	34 392	30 696
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	<u>28 715</u>	<u>-</u>
	<u>(121 773)</u>	<u>1 727 413</u>
 Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(264 392)	254 089
Frais payés d'avance	(137 429)	(89 005)
Dettes d'exploitation et charges à payer	536 772	38 430
Subventions perçues d'avance	(367 792)	117 038
Dépôts des syndicats	<u>(738 892)</u>	<u>881 610</u>
	<u>(971 733)</u>	<u>1 202 162</u>
	<u>(1 093 506)</u>	<u>2 929 575</u>
 Activités d'investissement		
Dépôts à long terme	(815 287)	9 170 008
Acquisition d'immobilisations corporelles	(107 607)	(68 311)
Acquisition d'actifs incorporels	(18 495)	(26 871)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10 000	-
Encaissement - Intérêts dans des partenariats	650 000	1 050 000
Variation de l'encaisse - Espace de Bourgogne	<u>(643 481)</u>	<u>(1 050 000)</u>
	<u>(924 870)</u>	<u>9 074 826</u>
 (Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	 (2 018 376)	 12 004 401
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>17 866 428</u>	<u>5 862 027</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>15 848 052</u> \$	<u>17 866 428</u> \$
 Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	5 222 082 \$	5 741 942 \$
Placements à court terme	<u>10 625 970</u>	<u>12 124 486</u>
	<u>15 848 052</u> \$	<u>17 866 428</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Centrale des syndicats démocratiques est constituée selon la Loi des syndicats professionnels et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est donc exempte d'impôt. Elle a pour but la formation, l'information, la défense et la promotion collective des travailleuses et des travailleurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Centrale applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige le trésorier à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont les redevances à recevoir, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et actifs incorporels amortissables et certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations définies, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de l'actif des régimes de retraite, ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

La Centrale présente ses données financières par fonds afin de satisfaire à ses règlements généraux.

a) Fonds d'opérations courantes

Le fonds d'opérations courantes (non-affecté) rend compte de toutes les opérations autres que celles du fonds d'expertise médicale.

b) Fonds d'expertise médicale

Le fonds d'expertise médicale a pour but de fournir les sommes nécessaires aux expertises médicales que commande la défense de travailleuses et travailleurs membres CSD.

c) Placements en partenariat

Le fonds de placements en partenariat a pour but d'isoler les opérations, les investissements et le financement reliés exclusivement à l'immeuble commercial Espace de Bourgne.

d) Investis en immobilisations

Le fonds investi en immobilisations comprend les opérations, investissements et financement reliés aux immobilisations corporelles et actifs incorporels amortis.

e) Régime de retraite - Réévaluation

Le fonds comprend exclusivement les réévaluations positives et négatives engendrées annuellement par le régime de retraite à prestations définies.

Constatation des revenus

Les redevances sont constatées mensuellement selon les taux fixés annuellement par le congrès ou l'assemblée plénière.

Les revenus de services tels que l'entente de services professionnels, formation, service de paie, sous-location, etc., sont constatés aux revenus lorsque les services sont rendus, qu'il existe une entente ferme et définitive, que le montant est déterminable et que le paiement est assuré.

La Centrale applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La répartition des dépenses des opérations des services professionnels, dont les montants répartis sont inscrits à l'annexe I, est fonction de plusieurs paramètres. Les plus importants sont:

Personnel permanent syndical à la négociation

Salaires et avantages sociaux: fonction des salariés spécifiques affectés aux services professionnels, selon les heures travaillées.

Secrétariat

Salaires et avantages sociaux: fonction d'un pourcentage relié aux heures travaillées de chaque salarié affecté à chacun des 3 secteurs soit général, services professionnels et ententes.

Administration

Salaires et avantages sociaux: selon le volume de transactions au niveau des payables, recevables, paies et grand livre de chacun des 3 secteurs soit général, services professionnels et ententes.

Séjours et déplacements: fonction des heures travaillées pour les secrétaires et fonction du nombre de transactions pour les autres salariés, et ce, pour chacun des 3 secteurs soit général, services professionnels et ententes.

Honoraires juridiques: fonction des dépenses spécifiques réelles à chacun.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Centrale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas le 31 mars 2024.

Avances interfonds

Les avances interfonds n'ont pas de modalités de remboursement et ne portent pas d'intérêt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La Centrale possède un régime de retraite à prestations définies pour certaines personnes retraitées ayant contribué à la fondation de la Centrale. De plus, elle possède un fonds d'assurance vie permettant de verser des prestations consécutives au décès de 10 000\$ à tous les employés retraités de la Centrale.

L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation.

La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'organisme.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, l'organisme constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre de prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants: la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions: ils sont comptabilisés directement à l'actif net.

Placements en partenariat

Les placements en partenariat sont comptabilisés à la valeur de consolidation et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. La valeur des placements en partenariat est présentée comme fonds affectés du fonds placements en partenariat à l'état de l'évolution des soldes de fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Taux
Bâtisses	40 ans
Mobilier	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Photocopieurs	5 ans
Systèmes téléphoniques	4 ans
Stationnements	40 ans
Aménagements	7 et 10 ans

Actifs incorporels amortis

Les actifs incorporels amortis, composés exclusivement de logiciels, sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Évaluation des instruments financiers**

La Centrale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court terme et des redevances, intérêts, autres services à recevoir et dépôts à terme. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, salaires à payer, intérêts à payer et dépôts des syndicats.

3. ENCAISSE - ESPACE DE BOURGOGNE

	2023	2022
Encaisse - Espace de Bourgogne	<u>1 693 481</u> \$	<u>1 050 000</u> \$

Selon une résolution du congrès de la Centrale, la Centrale doit se doter d'un compte bancaire servant à acquitter les déboursés relatifs aux besoins d'opérations de l'immeuble abritant le siège social à Québec. De plus, ce compte bancaire servira de levier advenant un conflit nécessitant un soutien financier supplémentaire au conflit déjà constitué.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

	2023	2022
Fonds non affectés		
Dépôts entre 2,5% et 5,1%, échéant entre juin 2023 et février 2024	9 025 048 \$	9 989 924 \$
Placements en partenariat		
Dépôts entre 2,2% et 2,98% échéant entre juin 2023 et mars 2024	<u>1 600 922</u>	<u>2 134 562</u>
	<u>10 625 970</u> \$	<u>12 124 486</u> \$

5. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
Fonds d'opérations courantes		
Redevances	1 171 149 \$	1 151 689 \$
Taxes à recevoir	-	45 011
Intérêts	346 655	157 848
Autres services	<u>229 241</u>	<u>128 502</u>
	1 747 045	1 483 050
Fonds d'expertise médicale - Intérêts	<u>1 171</u>	<u>774</u>
	<u>1 748 216</u> \$	<u>1 483 824</u> \$

6. RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La Centrale possède un régime de retraite à prestations déterminées pour certaines personnes retraitées ayant contribué à la fondation de la Centrale ainsi qu'un fonds d'assurance vie permettant de verser des prestations consécutives au décès de 10 000\$ à tous les employés retraités de la Centrale.

	2023	2022
Juste valeur des actifs	2 390 622 \$	2 481 115 \$
Obligation au titre des prestations	(76 300)	(76 300)
Fonds d'assurance vie	<u>(330 231)</u>	<u>(323 752)</u>
Actif net	<u>1 984 091</u> \$	<u>2 081 063</u> \$

L'obligation au titre des prestations est établie selon une évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2012. En date des présentes, il ne reste qu'un seul employé comme obligation à titre de prestation. C'est pourquoi la Centrale n'a pas jugé nécessaire de refaire une évaluation actuarielle.

7. RÉGIME DE RETRAITE INTERORGANISMES À COTISATIONS DÉFINIES

La Centrale contribue à un régime interorganismes à cotisations définies pour l'ensemble des salariés. Le régime est géré par un fiduciaire externe et aucune donnée financière relative aux actifs et aux passifs du régime n'est inscrit dans les états financiers de la Centrale.

8. PLACEMENTS À LONG TERME

La Centrale a investi dans des partenariats qui détiennent un immeuble commercial situé à Québec. Les placements sont constitués de 50 actions de catégorie "A" de 9282-4606 Québec inc. (commandité de De Bourgogne SEC) pour une participation de 50%, 1 232 768 parts classe "A" de De Bourgogne, Société en commandite qui détient le terrain et une participation de 50% dans Espace de Bourgogne qui exploite l'immeuble locatif.

	2023	2022
Intérêts dans des partenariats		
9282-4606 Québec inc.		
Solde du début	(2 843) \$	(2 499) \$
Perte nette de la période de 12 mois au 31 décembre 2022	<u>(344)</u>	<u>(344)</u>
	<u>(3 187)</u>	<u>(2 843)</u>
De Bourgogne SEC		
Solde du début et de fin	<u>1 096 910</u>	<u>1 096 910</u>
Espace de Bourgogne		
Solde du début	6 083 395	6 673 376
Bénéfice net de la période de 12 mois au 31 décembre 2022	388 128	460 019
Retraits	<u>(650 000)</u>	<u>(1 050 000)</u>
	<u>5 821 523</u>	<u>6 083 395</u>
Total des participations dans des partenariats	<u>6 915 246</u>	<u>7 177 462</u>
Solde à reporter	6 915 246	7 177 462

8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	2023	2022
Solde reporté	6 915 246	7 177 462
Autres placements		
Fonds non affectés		
Dépôts entre 2,98% et 5,14%, échéant entre juin 2024 et février 2025	10 934 250	10 654 775
Fonds d'expertise médicale		
Dépôt de 1,20%, échéant en novembre 2024	273 895	271 721
Placements en partenariat		
Dépôt de 4,83%, échéant en septembre 2024	<u>533 640</u>	<u>-</u>
Total des autres placements	<u>11 741 785</u>	<u>10 926 496</u>
	<u>18 657 031</u> \$	<u>18 103 958</u> \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain - Trois-Rivières	- \$	- \$	- \$	6 902 \$
Bâtisse - Trois-Rivières	-	-	-	30 240
Terrain - Victoriaville	138 031	-	138 031	138 031
Bâtisse - Victoriaville	639 226	288 106	351 120	367 080
Mobilier	295 874	223 060	72 814	67 041
Équipement informatique	643 832	523 795	120 037	121 680
Photocopieurs	204 503	187 562	16 941	9 624
Systèmes téléphoniques	55 883	46 517	9 366	18 726
Stationnement - Québec	1 690 332	321 052	1 369 280	1 411 520
Stationnement - Victoriaville	87 437	39 917	47 520	49 680
Aménagements - Québec	1 138 502	910 787	227 715	341 571
Aménagements - Québec - Locatif	300 577	221 962	78 615	134 103
Aménagements - Montréal	225 792	189 485	36 307	68 563
Aménagements - Granby	<u>24 690</u>	<u>17 637</u>	<u>7 053</u>	<u>10 581</u>
	<u>5 444 679</u> \$	<u>2 969 880</u> \$	<u>2 474 799</u> \$	<u>2 775 342</u> \$

10. ACTIFS INCORPORELS AMORTIS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	<u>578 594</u> \$	<u>139 970</u> \$	<u>438 624</u> \$	<u>454 520</u> \$

11. DETTE BANCAIRE

La Centrale dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$ au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,5%, garantie par les comptes à recevoir.

12. DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fonds d'opérations courantes		
Fournisseurs	1 175 189 \$	785 129 \$
Salaires à payer	1 822 035	1 765 848
Sommes à remettre à l'État	95 947	61 218
Intérêts à payer	<u>115 231</u>	<u>56 646</u>
	3 208 402	2 668 841
Fonds d'expertise médicale - Fournisseurs	<u>1 393</u>	<u>4 182</u>
	<u><u>3 209 795</u></u> \$	<u><u>2 673 023</u></u> \$

13. SUBVENTIONS PERÇUES D'AVANCE

	2023	2022
CNESST - PAFISST	146 852 \$	493 165 \$
CNESST - Travaux de la commission	32 307	19 244
CNESST - Harcèlement	35 873	-
PACME	<u>(87 500)</u>	<u>(17 085)</u>
	<u><u>127 532</u></u> \$	<u><u>495 324</u></u> \$

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	495 324 \$	378 286 \$
Encaissé	34 968	563 212
Gagné	<u>(402 760)</u>	<u>(446 174)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>127 532</u></u> \$	<u><u>495 324</u></u> \$

14. DÉPÔTS DES SYNDICATS

Les dépôts des syndicats sont remboursables sur demande et sans pénalité d'intérêt, lorsque nécessaire pour répondre à des besoins de vie syndicale. Lors de la souscription, ces dépôts portent intérêts à des taux variant de 1,5% à 4,75%, taux variables supérieurs à celui d'un épargne à terme rachetable 1 an de Desjardins.

15. FONDS D'EXPERTISE MÉDICALE

	2023	2022
Actif à court terme		
Encaisse	12 890 \$	52 199 \$
Comptes à recevoir	1 171	774
Avance à recevoir interfonds	<u>60 406</u>	<u>21 043</u>
	<u>74 467</u>	<u>74 016</u>
Actif à long terme		
Dépôts à terme	<u>273 895</u>	<u>271 721</u>
Passif à court terme et solde de fonds		
Fournisseurs	1 391	4 182
Fonds d'expertise médicale	<u>346 971</u>	<u>341 555</u>
	<u>348 362</u> \$	<u>345 737</u> \$

16. OPÉRATIONS DES SERVICES PROFESSIONNELS (ANNEXE I)

Cette annexe présente l'excédent des revenus et des dépenses qui sont liés aux services professionnels. Cette annexe permet aux syndicats faisant partie des Secteurs de suivre l'évolution des besoins financiers leur permettant d'assurer l'autofinancement des services qu'ils déterminent à l'occasion de la réunion annuelle des Secteurs.

17. IMMEUBLES

Cette note présente le coût de fonctionnement des immeubles de la Centrale qui sont présentés dans le fonds d'opérations courantes.

	2023			2022
	Trois-Rivières	Victoriaville	Total	Total
Location				
Loyers	(747) \$	- \$	(747) \$	2 988 \$
Frais des immeubles				
Entretien	3 060	30 507	33 567	15 944
Électricité	1 386	12 881	14 267	18 520
Taxes	-	15 941	15 941	28 049
Assurance	-	5 554	5 554	13 274
Amortissement	-	18 120	18 120	20 280
	<u>4 446</u>	<u>83 003</u>	<u>87 449</u>	<u>96 067</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>5 193</u> \$	<u>83 003</u> \$	<u>86 036</u> \$	<u>93 079</u> \$

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Centrale est exposée au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La Centrale supporte les redevances à recevoir des syndicats affiliés, dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, un suivi des sommes dues par ses syndicats.

Risque de taux d'intérêt

La Centrale gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Par ailleurs, les dépôts à terme ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêts. Les taux d'intérêts effectifs que la Centrale a réalisés sur ses dépôts à terme durant l'exercice varient entre 0,55% et 5,14% et les échéances de ceux-ci vont de 6 mois à 36 mois.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Centrale éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Centrale est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses dettes d'exploitation et des dépôts des syndicats mais elle évalue ce risque à un niveau faible.

19. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par la Centrale en vertu de baux dont l'échéance s'échelonne jusqu'en août 2028 totalisent 2 683 753 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours de prochains exercices sont les suivants :

	Espace de Bourgogne (partenariat apparenté)	Autres locateurs	Total
2024	448 896 \$	379 934 \$	828 830 \$
2025	448 896	347 978	796 874
2026	187 040	299 584	486 624
2027	-	299 290	299 290
2028	-	216 567	216 567
Autres	<u>-</u>	<u>55 568</u>	<u>55 568</u>
	<u>1 084 832</u> \$	<u>1 598 921</u> \$	<u>2 683 753</u> \$

Le partenariat Espace de Bourgogne a consenti une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles. Ces garanties sont conjointes mais non solidaires. Le participant associé a contracté un prêt dont le solde est de 5 396 286\$ au 31 décembre 2022 (2021: 5 636 331\$).

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 25

	Budget	2023	2022
ANNEXE A - REDEVANCES			
Générale	9 333 000 \$	9 379 108 \$	9 092 936 \$
Services professionnels	<u>4 850 520</u>	<u>4 895 661</u>	<u>4 798 706</u>
	<u>14 183 520</u> \$	<u>14 274 769</u> \$	<u>13 891 642</u> \$
ANNEXE B - AUTRES			
Indemnités de présence	70 000 \$	126 280 \$	77 453 \$
Commission des partenaires	61 000	87 500	61 600
Services juridiques	25 000	9 374	16 413
Location des immeubles	3 000	(747)	2 988
Sous-locations	190 000	229 258	213 113
Facturation - frais de bureau	30 000	33 793	25 876
Divers	<u>45 000</u>	<u>63 569</u>	<u>60 915</u>
	<u>424 000</u> \$	<u>549 027</u> \$	<u>458 358</u> \$

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 26

	Budget	2023	2022
ANNEXE C - SERVICES AUX MEMBRES			
Syndicalisation et soutien à la vie syndicale			
Salaires et avantages sociaux	1 200 000 \$	1 505 246 \$	1 290 286 \$
Séjours et déplacements	165 000	295 817	186 181
Équipe provinciale à la syndicalisation	358 000	377 485	384 422
Campagne provinciale à la syndicalisation	60 000	157 686	75 686
Syndicalisation et soutien à la vie syndicale régionale	120 000	197 773	134 432
Octrois aux syndicats	100 000	120 548	107 340
Fonds régionaux	30 000	28 165	-
Services professionnels et entente de services professionnels			
Salaires et avantages sociaux	4 847 000	4 260 968	4 112 343
Séjours et déplacements	708 000	855 970	763 105
Projet militants à la négociation	15 000	-	44 966
Services généraux			
Salaires et avantages sociaux	1 105 000	1 011 068	1 057 843
Séjours et déplacements	113 000	139 856	131 533
Soutien à la solidarité et mobilisation			
Allocations de conflits (Annexe H)	2 000 000	691 775	113 050
Allocations de congédiement	15 000	(450)	6 300
Autres	50 000	12 417	8 908
Formation			
Équipe de militants	25 000	99 679	17 963
Régionale	48 000	111 727	60 262
Santé et sécurité au travail	200 000	196 762	49 775
Publications			
La Base	20 000	-	-
Le Fureteur CSD	10 000	-	-
Autres	25 000	31	87 751
Frais juridiques			
Généraux	630 000	693 978	615 761
Lois sociales	110 000	82 890	28 445
Témoins et autres frais	-	35 955	28 768
Professionnels	375 000	466 174	467 537
	<u>12 329 000 \$</u>	<u>11 341 520 \$</u>	<u>9 772 657 \$</u>

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 27

	Budget	2023	2022
ANNEXE D - ASSEMBLÉES ET COMITÉS			
Congrès et plénière	110 000 \$	201 774 \$	136 497 \$
Colloque	90 000	94 212	111 552
Bureaux syndicaux des Secteurs et Fédération	10 000	6 550	6 546
Réunions Secteurs et bureau fédéral	45 000	63 648	32 109
Réunions régionales	35 000	44 051	33 587
Comités de condition féminine	<u>45 000</u>	<u>46 124</u>	<u>11 866</u>
	<u>335 000 \$</u>	<u>456 359 \$</u>	<u>332 157 \$</u>

ANNEXE E - ADMINISTRATION ET SOUTIEN

Personnels administratifs

Salaires et avantages sociaux	1 429 000 \$	1 351 569 \$	1 301 706 \$
Séjours et déplacements	102 000	150 793	103 534

Personnel de secrétariat

Salaires et avantages sociaux	1 264 000	1 309 699	1 172 636
Conseil de direction	20 000	36 185	28 504
Comité de surveillance	2 000	1 867	2 550
Comités spéciaux	25 000	16 597	2 168
Télécommunications	225 000	279 668	195 149
Fournitures de bureau et imprimerie	190 000	190 312	154 191
Loyers et entretien	883 000	928 408	871 079
Frais des immeubles	65 000	69 330	75 787
Relations internationales	35 000	46 246	26 091
Assurance médicaments des retraités	75 000	73 932	60 899
Délégations	10 000	605	8 171
Publicité	25 000	36 630	33 331
Dépenses hors barèmes	20 000	30 939	17 296
Dons et souscriptions	25 000	27 553	17 240
Abonnements et documents	30 000	23 037	35 336
Programmation et fournitures informatiques	210 000	350 490	259 584
Étude du travail et évaluation du temps	36 000	36 000	36 000
Honoraires professionnels	120 000	553 701	359 185
Mauvaises créances	-	4 409	-
Embauche et formation	70 000	74 593	38 599
Autres	<u>90 000</u>	<u>164 393</u>	<u>59 748</u>
	<u>4 951 000 \$</u>	<u>5 756 956 \$</u>	<u>4 858 784 \$</u>

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

Page 28

	Budget	2023	2022
ANNEXE F - AMORTISSEMENTS			
Amortissement des immobilisations corporelles	400 000 \$	369 435 \$	392 950 \$
Amortissement des actifs incorporels	<u>30 000</u>	<u>34 392</u>	<u>30 696</u>
	<u>430 000 \$</u>	<u>403 827 \$</u>	<u>423 646 \$</u>

ANNEXE G - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - FONDS D'EXPERTISE MÉDICALE**Revenus**

Redevances	191 364 \$	188 725 \$
Intérêts	<u>2 759</u>	<u>5 546</u>
	<u>194 123</u>	<u>194 271</u>

Dépenses

Expertises écrites	125 963	158 459
Opinions médicales	1 164	1 750
Témoins experts	<u>61 580</u>	<u>67 931</u>
	<u>188 707</u>	<u>228 140</u>

Excédent des dépenses sur les revenus	<u>5 416 \$</u>	<u>(33 869) \$</u>
--	-----------------	--------------------

ANNEXE H - ALLOCATIONS DE CONFLITS

Syndicat national des employés de garage du Québec inc.	1 000 000 \$	20 400 \$	85 450 \$
Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers de Pont-Rouge	1 000 000	-	27 600
Syndicat des salariés(es) de la fromagerie	-	213 100	-
Syndicat des salariés des marchés d'alimentation de la MRC du Granit	-	273 425	-
Syndicat des salariés du bois ouvré de Lac Mégantic	-	188 650	-
Autres montants	<u>-</u>	<u>(3 800)</u>	<u>-</u>
	<u>2 000 000 \$</u>	<u>691 775 \$</u>	<u>113 050 \$</u>

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Page 29

	Budget	2023	2022
ANNEXE I - OPÉRATIONS DES SERVICES PROFESSIONNELS			
Revenus			
Redevances	4 850 520 \$	4 895 661 \$	4 798 706 \$
Indemnités de présence	-	847	1 200
Étude de travail et évaluation du temps	24 000	24 000	24 000
Intérêts	<u>105 000</u>	<u>98 543</u>	<u>88 440</u>
	<u>4 979 520</u>	<u>5 019 051</u>	<u>4 912 346</u>
Dépenses			
Personnel permanent syndical à la négociation			
Salaires et avantages sociaux	3 223 900	2 972 638	2 951 757
Séjours et déplacements	505 000	550 251	524 127
Secrétariat			
Salaires et avantages sociaux	345 000	289 395	271 804
Séjours et déplacements	1 700	3 401	2 269
Administration			
Salaires et avantages sociaux	200 000	200 420	162 723
Séjours et déplacements	10 500	30 779	3 936
Honoraires juridiques	375 000	466 174	467 537
Témoins et autres frais	1 500	-	-
Réunions sectorielles et bureaux syndicaux	18 000	16 283	16 393
Télécommunications	78 000	105 451	77 044
Dépenses hors barèmes	1 500	2 593	1 449
Abonnements et documents	11 000	9 201	15 421
Fournitures de bureau et informatique	105 000	62 250	129 031
Loyers, entretien et aménagement des bureaux	140 000	146 284	130 438
Honoraires professionnels	5 000	72 816	7 663
Embauche et formation personnel	25 000	27 360	13 529
Amortissement	<u>60 000</u>	<u>52 148</u>	<u>54 706</u>
	<u>5 106 100</u>	<u>5 007 444</u>	<u>4 829 827</u>
Excédent (perte) des revenus sur les dépenses	<u>(126 580) \$</u>	<u>11 607 \$</u>	<u>82 519 \$</u>



**CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – 2024
FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES

MOT DU TRÉSORIER

Chères déléguées,

Chers délégués,

C'est avec le même plaisir et la même fébrilité qu'à mon premier rapport que je me présente à vous. Cette fébrilité est basée sur la responsabilité que vous m'avez fait le plaisir de me décerner. Être le trésorier de notre Centrale est assurément une fonction d'importance pour un mouvement tel que le nôtre, toutes les batailles, tous les projets se présentent à chaque jour et il faut être en mesure d'y répondre adéquatement, dans l'intérêt collectif de notre organisation. C'est donc guidé par ce principe, qu'à chaque année, je vous présente les prévisions budgétaires qui brossent le portrait des actions à entreprendre ou le maintien de celles qui constituent déjà notre force, notre différence.

Chacune de ces actions mérite qu'on s'y attarde et bien que l'exercice annuel d'établir les prévisions budgétaires puisse sembler un exercice de routine au niveau de certains postes budgétaires, il en est tout autrement pour la grande majorité d'entre eux. Chaque poste budgétaire a ainsi des impacts sur le terrain et sur nos militants. Il est donc à privilégier de nous assurer qu'il soit bien circonscrit. Malgré cela, il ne faut toutefois pas tourner les coins ronds quand vient le temps de mettre l'énergie sur des dossiers qui deviennent prioritaires. Je prendrai, à titre d'exemple, la stratégie déployée dans le maraudage et contre-maraudage des ressources.

En janvier 2022, les associations de ressources se retrouvaient toutes en période de maraudage. Un effort colossal aura été de mis afin d'éviter que certains groupes, victimes d'attaques d'autres associations, ne soient emportés par la concurrence. Cette concurrence est habile mais n'hésite pas à propager des mensonges et s'approprier des mérites qui nous appartiennent pour influencer nos membres et tenter de les convaincre d'adhérer chez eux. De telles faussetés viennent, en plus de demander des efforts supplémentaires, heurter nos valeurs et notre sens de l'engagement. C'est donc en équipe que nous avons réussi à passer au travers. Je me dois de noter, de manière particulière, le dévouement et l'engagement des ressources qui sont venues aider leurs collègues

dans d'autres régions afin de s'assurer qu'aucune association ne tomberait au combat. Ces ressources, en plus de tout mettre en place pour mobiliser leurs membres et les satisfaire dans leurs associations respectives, auront donné encore plus en se rendant disponibles pour leurs consœurs et confrères à travers la province. Au final, bien que très exigeante, cette approche aura démontré la solidité de l'équipe et les liens bien particuliers qui les unissent. Bien content que janvier 2022 soit derrière nous, il faut déjà entrevoir la forte probabilité de nous retrouver, à nouveau, en période de maraudage en janvier 2024. La loi prévoit effectivement qu'une période ouverte de maraudage sera au rendez-vous si les ententes collectives ne sont pas signées à ce moment.

Il est important de préciser que les associations affiliées à la CSD ont toujours été présentes jusqu'au bout pour défendre les droits de leurs membres et qu'il y a fort à parier que la compétition, encore une fois, se couchera et laissera les ADREQ et ADRAQ CSD se battre pour l'ensemble des ressources de la province. Ils s'assureront toutefois de ne pas oublier des clauses-remorques pour essayer de profiter de nos efforts. Encore plus ironique, certaines associations rivales viendront même nous marauder après avoir signer leur entente tout en voulant obtenir nos avancées par le biais d'une clause-remorque. Je m'abstiendrai ici de partager mon évaluation de ce genre d'association!

La réputation des ADREQ et ADRAQ CSD les précède. Ce sont oui, des gens de cœur, mais ce sont aussi des gens prêts à tout mettre en œuvre pour s'assurer du bien-être de leurs membres et de leurs usagers. Ils se tiennent debout autant devant les autres associations que devant le ministère. Cette réputation s'est bâtie avec des femmes et des hommes qui auront marqué, à leurs façons, l'histoire du monde des ressources. À ce moment-ci, je ne peux pas omettre de faire un clin d'œil à toutes celles et ceux qui ont connu la consœur Diane Ménard, cette grande militante qui en a inspiré plusieurs à se surpasser. Diane nous a malheureusement quittés trop tôt, aux premiers jours d'une retraite plus que méritée. Elle laisse toutefois un héritage fort à toutes celles et ceux qui l'auront côtoyée et dont j'ai le privilège de faire partie.

Le maraudage de 2024 sera certainement prenant, mais c'est ensemble que nous passerons, à nouveau, au travers de ce tumulte. Nous continuerons d'ailleurs à faire connaître le projet des ressources affiliées à la CSD à d'autres associations et à leurs membres qui méritent, eux aussi, d'avoir la « locomotive » des associations : les ADRAQ et ADREQ (CSD).

Un autre exemple que je ne peux passer sous silence est l'approche du prochain maraudage dans l'industrie de la construction. Le Syndicat et l'organisation travaillent de pair et d'arrache-pied pour que la CSD Construction consolide sa place dans ce secteur ultra compétitif. À chaque jour, beaucoup d'énergie est investie dans ce projet bien particulier. Des actions sont prises dans toutes les régions de la province afin de faire rayonner le Syndicat et la Centrale. Ce Syndicat vit avec des réalités bien particulières d'une région à l'autre et c'est avec ses 120 élus et son équipe de conseillères et de conseillers, qui proviennent de différents métiers ou occupations, qu'il vise à avoir la plus grande visibilité sur les chantiers. Cette structure d'envergure nécessite, à elle seule, beaucoup d'actions et de réflexions.

C'est donc une petite image de deux dossiers qu'il nous faut préparer et prendre en compte lors de l'établissement de nos prévisions. Je ne peux malheureusement pas faire une nomenclature exhaustive de chacun des dossiers sur lesquels nous planchons mais soyez assurés que tout est mis en place pour avoir la meilleure lecture possible.

Cet exercice budgétaire m'amène donc à vous présenter des revenus anticipés de 19 038 876 \$ contre des dépenses de 19 214 000 \$ pour un excédent des dépenses sur les revenus de 175 124 \$.

J'ai ainsi la responsabilité de vous informer que la redevance générale fait l'objet d'une recommandation à l'effet de l'augmenter d'un dollar (1 \$), par membre par mois, à compter du 1^{er} mai 2023, la portant à 28 \$, par membre par mois. Cette recommandation est faite pour nous permettre de nous approcher de l'équilibre budgétaire.

À l'égard de la redevance professionnelle, aucune majoration n'est prévue, elle sera donc maintenue à 16,60 \$, par membre par mois. Il en est de même pour le fonds d'expertise qui, encore cette année, rencontre ses obligations. Le 0,55 ¢, par membre par mois, demeure donc applicable.

Au regard de certains postes budgétaires, j'attire votre attention sur le montant budgété des allocations de conflits. Ce dernier a été revu à la baisse, pour cette année, passant de 2 millions à 1,5 millions. Cette baisse au poste budgétaire permet d'alléger les dépenses de 500 000 \$ au niveau des services aux membres et ainsi, encore une fois, de nous rapprocher de l'équilibre. Il est toutefois important de noter que ce montant pourra être appelé à revenir à 2 millions lors d'une prochaine année, selon l'évolution et l'évaluation des dossiers qui pourraient se retrouver en conflit.

Du côté des différents outils informatiques, nous continuons à nous renouveler. J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que l'ensemble du personnel conseiller de la CSD s'est vu remettre un ordinateur portable. Certes, quelques-uns d'entre vous oseront dire qu'il était temps, pour ma part je me contenterai de vous soumettre cette bonne nouvelle. Une autre étape importante qui a été mise de l'avant et qui fera l'objet de développement cette année sera la mise à jour de nos différents logiciels. L'an dernier, un exercice d'analyse de nos systèmes nous aura confirmé que nous aurons des choix à faire. Plusieurs de nos logiciels, particulièrement ceux du volet administratif sont en fin de vie. Périodiquement, et selon un échéancier calculé, nous pourrions les mettre à jour afin d'atterrir à une plus grande convivialité. Les prévisions n'indiquent pas de sommes supplémentaires. Notre prétention est que nous serons à même de couper de fortes dépenses sur l'entretien des problématiques des logiciels existants et que la migration amènera simplement un transfert de nature de coûts.

À la lecture des différentes informations fournies, j'espère que vous êtes à même de constater qu'encore cette année, nous serons en mesure de supporter nos syndicats affiliés en plus de continuer à développer différentes stratégies pour que notre projet syndical unique, la CSD, continue de se démarquer. J'espère donc que les recommandations qui vous sont soumises feront l'objet de votre approbation.

Solidairement,


Patrick Cyr
Trésorier

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Prévisions budgétaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Fonds d'opérations courantes	Budget Annuel 2023	Réal Annuel 2023	Budget Annuel 2024
Revenus			
Redevances	14 183 520	14 274 769	14 206 200
Ententes de services professionnels	2 100 000	1 731 307	2 000 000
Formation	250 000	190 161	250 000
Service de paye	400 000	410 143	427 000
Intérêts	520 000	884 182	1 201 448
Plus-value placements en partenariat	400 000	387 785	400 000
Autres	424 000	549 027	554 228
	18 277 520	18 427 374	19 038 876
DÉPENSES			
Services aux membres	12 329 000	11 341 520	12 261 500
Assemblées et comités	335 000	456 359	395 000
Service de paye	400 000	410 143	427 000
Administration et soutien	4 951 000	5 756 956	5 238 000
Amortissement	430 000	403 827	370 000
Intérêts	160 000	201 800	522 500
Perte sur disposition d'immobilisations	-	28 715	-
	18 605 000	18 599 320	19 214 000
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(327 480)	(171 946)	(175 124)

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Prévisions budgétaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023

Fonds d'opérations courantes	Budget Annuel 2023	Réel Annuel 2023	Réel / Budget	Budget Annuel 2024
Redevances				
Générale	9 333 000	9 379 108	100%	9 475 200
Services professionnels	4 850 520	4 895 661	101%	4 731 000
	14 183 520	14 274 769	101%	14 206 200
Autres revenus				
Indemnités de présence	70 000	126 280	180%	129 228
Commission des partenaires	61 000	87 500	143%	87 000
Services juridiques	25 000	9 374	37%	25 000
Location des immeubles	3 000	(747)	-25%	3 000
Sous-locations	190 000	229 258	121%	220 000
Facturation - frais de bureau	30 000	33 793	113%	30 000
Divers	45 000	63 569	141%	60 000
	424 000	549 027	129%	554 228

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES**Prévisions budgétaires**

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Services aux membres	Budget Annuel 2023	Réel Annuel 2023	Réel / Budget	Budget Annuel 2024
Services aux membres				
Syndicalisation et soutien à la vie syndicale				
Salaires et avantages sociaux	1 200 000	1 505 246	125%	1 330 000
Séjours et déplacements	165 000	295 817	179%	292 500
Equipe provinciale à la syndicalisation	358 000	377 485	105%	430 000
Campagne provinciale à la syndicalisation	60 000	157 686	263%	100 000
Syndicalisation et soutien à la vie syndicale régionale	120 000	197 773	165%	125 000
Octrois aux syndicats	100 000	120 548	121%	105 000
Fonds régionaux	30 000	28 165	94%	30 000
	2 033 000	2 682 720	132%	2 412 500
Services professionnels et entente de services professionnels				
Salaires et avantages sociaux	4 847 000	4 260 968	88%	4 800 000
Séjours et déplacements	708 000	855 970	121%	800 000
Projets militants à la négociation	15 000	-	0%	25 000
	5 570 000	5 116 938	92%	5 625 000
Services généraux				
Salaires et avantages sociaux	1 105 000	1 011 068	91%	970 000
Séjours et déplacements	113 000	139 856	124%	129 000
	1 218 000	1 150 924	94%	1 099 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Prévisions budgétaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Services aux membres (suite)	Budget Annuel 2023	Réel Annuel 2023	Réel / Budget	Budget Annuel 2024
Soutien à la solidarité et mobilisation				
Allocations de conflits	2 000 000	691 775	35%	1 500 000
Allocations de congédiement	15 000	(450)	-3%	15 000
Autres	50 000	12 417	25%	50 000
	2 065 000	703 742	34%	1 565 000
Formation				
Équipe de militants	25 000	99 679	399%	50 000
Régionale	48 000	111 727	233%	80 000
Santé et sécurité au travail	200 000	196 762	98%	200 000
	273 000	408 168	150%	330 000
Publications				
La Base	20 000	-	0%	15 000
Le Fureteur CSD	10 000	-	0%	10 000
Autres	25 000	31	0%	20 000
	55 000	31	0%	45 000
Frais juridiques				
Généraux	630 000	693 978	110%	620 000
Lois sociales	50 000	82 890	166%	100 000
Témoins et autres frais	60 000	35 955	60%	40 000
Professionnels	375 000	466 174	124%	425 000
	1 115 000	1 278 997	115%	1 185 000
Total services aux membres	12 329 000	11 341 520	92%	12 261 500

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Prévisions budgétaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

	Budget Annuel 2023	Réel Annuel 2023	Réel / Budget	Budget Annuel 2024
Assemblées et comités				
Congrès ou plénière	110 000	201 774	183%	150 000
Colloque	90 000	94 212	105%	100 000
Bureaux syndicaux des Secteurs et Fédération	10 000	6 550	66%	10 000
Réunions Secteurs et bureau fédéral	45 000	63 648	141%	50 000
Réunions régionales	35 000	44 051	126%	40 000
Comités de condition féminine	45 000	46 124	102%	45 000
	335 000	456 359	136%	395 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Prévisions budgétaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

	Budget Annuel 2023	Réel Annuel 2023	Réel / Budget	Budget Annuel 2024
Administration et soutien				
Personnel administratif				
Salaires et avantages sociaux	1 429 000	1 351 569	95%	1 475 000
Séjours et déplacements	102 000	150 793	148%	100 000
Personnel de secrétariat				
Salaires et avantages sociaux	1 264 000	1 309 699	104%	1 435 000
Conseil de direction	20 000	36 185	181%	25 000
Comité de surveillance	2 000	1 867	93%	2 000
Comités spéciaux	25 000	16 597	66%	35 000
Télécommunications	225 000	279 668	124%	225 000
Fournitures de bureaux et imprimerie	190 000	190 312	100%	190 000
Loyers et entretien	883 000	928 408	105%	890 000
Frais des immeubles	65 000	69 330	107%	65 000
Relations internationales	35 000	46 246	132%	35 000
Assurance-médicaments des retraités	75 000	73 932	99%	75 000
Délégations	10 000	605	6%	10 000
Publicité	25 000	36 630	147%	30 000
Dépenses hors-barèmes	20 000	30 939	155%	25 000
Dons et souscriptions	25 000	27 553	110%	25 000
Abonnements et documents	30 000	23 037	77%	25 000
Programmation et fournitures informatiques	210 000	350 490	167%	210 000
Etude du travail et évaluation du temps	36 000	36 000	100%	36 000
Honoraires professionnels	120 000	553 701	461%	150 000
Mauvaises créances	-	4 409	0%	-
Embauche et formation	70 000	74 593	107%	75 000
Autres	90 000	164 393	183%	100 000
	4 951 000	5 756 956	116%	5 238 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Syndicalisation et soutien à la vie syndicale

Syndicalisation - construction

Syndicalisation - construction.

 -

Campagne provinciale à la syndicalisation

Campagne provinciale à la syndicalisation.

 100 000

Syndicalisation et soutien à la vie syndicale régionale

Activités régionales dont l'objet est d'établir des contacts, recruter de nouveaux membres et soutenir les syndicats pour la prise en charge de leur autonomie. À cet effet, la Centrale accorde des allocations de dépenses conformément à la politique régionale.

 125 000

Octrois aux syndicats

Comme la CSD se doit d'assister les syndicats par le soutien à la vie syndicale, il lui revient de supporter les syndicats qui assument en partie cette responsabilité par la libération permanente de leurs membres.

Pour chacun de ces syndicats, la CSD verse un subside de 0,80 \$ par mois par membre cotisant.

Le montant à être versé au syndicat suivant la période de référence est établi en référant au nombre de membres cotisants pour la période de mai à octobre et pour la période de novembre à avril.

 105 000

Formation

Équipe de militants

Formation des militantes et militants à l'animation.

Formation des militantes et militants au soutien à la vie syndicale et à la syndicalisation.

 50 000

Régionale

Remboursement des dépenses des militantes et militants à l'animation.

 80 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Publications

La Base

Coût de production du journal La Base.

15 000

Le Fureteur CSD

Coût de production de la revue Le Fureteur CSD.

10 000

Autres

Coût de production des autres publications de la Centrale.

20 000

Frais juridiques

Généraux

Honoraires et frais pour les conseillers juridiques payables à même la redevance générale.

620 000

Lois sociales

Honoraires et frais pour les conseillers juridiques externes.

100 000

Témoins et autres frais

Déboursés pour remboursement de perte de salaire et dépenses des témoins dans une cause ainsi que les débours, les déboursés judiciaires de sténographie et d'expertises. S'ajoutent les frais d'arbitre en lien avec la campagne à la syndicalisation.

40 000

Professionnels

Honoraires et frais pour les conseillers juridiques payables à même la redevance pour les services professionnels.

425 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Assemblées et comités

Bureaux syndicaux des Secteurs et Fédération

Les bureaux syndicaux des Secteurs et de la Fédération, composés d'un représentant de chacun des secteurs dans le cas de la Fédération et d'un représentant de chacune des sections dans le cas des Secteurs constitués, se réunissent une (1) fois par année aux frais de la CSD, selon les barèmes applicables.

Sur la même base, à même la redevance versée pour financer les services professionnels, les membres du bureau syndical des syndicats des Secteurs tiennent une (1) réunion annuelle additionnelle.

10 000

Réunions Secteurs et bureau fédéral

La Fédération et les Secteurs constitués se réunissent sur la base sectorielle, une (1) fois par année aux frais de la CSD. La représentation sera la même que celle reconnue pour les fins d'une assemblée plénière et les frais de dépenses des délégués des syndicats seront payés par la CSD, selon les barèmes applicables.

Sur la même base, à même la redevance versée pour financer les services professionnels, l'ensemble des syndicats de tous les Secteurs tiennent une (1) réunion annuelle additionnelle.

50 000

Réunions régionales

Les syndicats des régions constituées par le congrès se réuniront une (1) fois par année aux frais de la CSD. La représentation sera la même que celle reconnue pour la tenue d'une assemblée plénière et les frais de dépenses des délégués des syndicats seront payés par la CSD, selon les barèmes applicables.

40 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Administration et soutien

Conseil de direction

Le conseil de direction est composé de dix-neuf (20) personnes, dont les quatre (4) membres du bureau syndical, un (1) représentant venant de la Fédération, un (1) représentant venant de chacun des sept (7) secteurs regroupés, un (1) représentant venant de chacune des sept (6) régions, un (1) représentant pour le personnel, et la représentante nationale de la condition féminine.

Tous les frais de ces réunions sont à la charge de la CSD.

25 000

Comité de surveillance

Le comité de surveillance est composé de trois (3) membres élus par le congrès. Le comité tient deux (2) réunions par année et les dépenses sont à la charge de la CSD.

2 000

Comités spéciaux

Les dépenses des membres des comités spéciaux que le congrès, l'assemblée plénière ou le bureau syndical de la CSD créent dans le but d'étudier certains problèmes nécessitant l'intervention de la Centrale.

35 000

Fournitures de bureaux et imprimerie

Ce poste comprend l'achat de papier et d'articles de bureau, timbres-poste, service d'impression et de reprographie pour tous les bureaux. Nous devons ajouter les coûts de location et d'entretien des équipements nécessaires à la bonne marche de nos bureaux.

190 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Loyers et entretien (loyers, entretien, taxes, électricité et assurances)

Drummondville	11 500
Granby	30 000
Jonquière	36 500
Montmagny	11 500
Montréal	266 000
Québec	454 500
Rimouski	11 000
Sherbrooke	42 000
Saint-Georges de Beauce	10 000
Saint-Jean-sur-Richelieu	17 000
	890 000

Personnel de la Centrale

**Syndicalisation et soutien à la vie
syndicale**

	Salaires et avantages sociaux	Séjours et déplacements	Total
Cournoyer Bernard			
Caron Jean-Marc			
Côté Paul			
Cusson Jean			
Gagnon Nicolas			
Gélinas Jocelyn			
Phaneuf Patrick			
Poiré Hugo			
Rivest Daniel			
Rodrigue Renée			
Vaillancourt Luc			
Vallerand Cédric			
Voyer Christian			
	1 330 000	292 500	1 622 500

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES**Informations complémentaires**

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

**Services professionnels et entente
de services professionnels****Salaires et
avantages sociaux****Séjours et
déplacements****Total**

Brady Jean-Sébastien
Bussières Simon
Cadiéux Daniel
Caron Vincent
Charron-Paris Manuel
Franche-Karsenti Salomé
Gauvin François
Gilbert Daniel
Houdet Jean-Michel
Laguë Jules
Laplante Micheline
L'Héroult Michel
Lizotte Sylvain
Patenaude Marco
Perreault Éric
Plante Audrey-Anne
Plante Marie-Pier
Tremblay Éric
Tremblay Joël
Veilleux Joanne
Vigneault Denis

Agostino Santino
Châteauvert Yannick
Collard Jeff
Daigneault Patrick
Desfossés Patrick
Hébert Francis
Longchamps Patrick
Martin Stéphane
Primeau Annie
Scalabrini Jessica
Sénécal Daniel
Succès Nasser

4 800 000

800 000

5 600 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Services généraux	Salaires et avantages sociaux	Séjours et déplacements	Total
Fortier Francis			
Houde Serge			
Lajoie Simon			
Laurin Isabelle			
Lesage Samuel-Élie			
Primeau Annie			
Poste de conseiller formation			
	970 000	129 000	1 099 000

Dirigeants, personnel administratif et service de la comptabilité

Bissonnette Kaven			
Cyr Patrick			
Gignac Bruno			
Vachon Luc			
Blais Mélanie			
Fortier Chantal			
Gauthier Valérie			
Girard Caroline (25 %)			
Guay Isabelle			
Marcotte Chantal			
Rivard Linda			
Nouveau poste ressources humaines			
	1 475 000	100 000	1 575 000

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Personnel de secrétariat

Aubin Justine
 Bérubé Marie-Eve
 Bordeleau Nathalie
 Boulay Madeleine
 Brousseau-Arsenault Audrey-Maude
 Cléophaat Marie-Carmelle
 Flamand Hélène
 Fournier Jessica
 Girard Caroline (75 %)
 Harvey Annie
 Marchand Isabelle
 Mazurier Isabelle Marthe
 Méthot Julie
 Pinsince Jocelyne
 Savaria Lynda
 St-Denis Chantal
 St-Maurice Louise

	1 435 000	1 435 000
Salaires et avantages sociaux (incluant entente de services)	10 010 000	1 321 500
	11 331 500	11 331 500

Avantages sociaux

Assurance-groupe pour les salariés permanents :

La Centrale paie seule pour les couvertures d'assurance suivantes:

- assurance-salaire : 70% du salaire
- assurance-santé : hospitalisation et médicaments

La Centrale paie à 50% pour l'assurance dentaire.

La Centrale paie une contribution aux couvertures d'assurance suivantes:

- assurance-vie au double du salaire
- assurance-vie doublée si accident
- assurance-vie des personnes à charge : 10 000 \$ pour le conjoint et 5 000\$ par enfant

Le personnel apporte une contribution d'environ 116 000\$ au paiement des couvertures d'assurance dentaire, vie, accident, personnes à charge.

La dépense d'assurance-groupe incluse aux avantages sociaux est estimée à 624 500\$ pour l'exercice 2023-2024

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Informations complémentaires
Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024

Fonds de pension

En raison de dispositions fiscales relatives aux régimes à cotisations déterminées, la cotisation de la CSD a été fixée à 13% pour le personnel conseiller et à 13,5% pour le personnel affecté au secrétariat. Quant à la cotisation du participant, elle est fixée à 5% pour les conseillers et à 4,5% pour le secrétariat.

Frais de séjour pour le personnel-conseiller

Les frais de séjour sont remboursés sur la base de montants fixes. Les présentes prévisions budgétaires ont été préparées avec les taux suivants :

En région :	
- dîner	21 \$
- souper	24 \$
Hors région :	
- déjeuner	14 \$
- dîner	21 \$
- souper	24 \$
- collation	6 \$
- coucher - sans pièces justificatives	50 \$
- coucher - avec pièces justificatives	200 \$

Frais de déplacements pour le personnel-conseiller

L'année civile sert de référence pour le calcul des montants à rembourser.

- 0,57 \$/km pour les premiers 10 000 km de l'année
- 0,48 \$/km de 10 001 à 40 000 km
- 0,35 \$/km pour l'excédent de 40 000 km

